

Article 1. Organisation

L'Epreuve du Tour de la Somme est organisée par Promotion Sport Picardie BP 0517 8005 Amiens sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute du 15 au 16 Septembre 2006.

Article 2. Type d'Epreuve

L'Epreuve est réservée aux athlètes des catégories Homme Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour

L'Epreuve est classée en ME 2.2 conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement UCI Continental Hommes Elite;

Aux étapes et demi étapes: 20, 10, 5

Au leader: 6

Au classement final: 120, 90, 72, 66, 60, 54, 48, 42, 36, 30, 27, 24, 21, 18, 16, 14, 12, 10, 9, 8.

Article 3. Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI, Equipe Nationale, Equipe Régionale ou de Club. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 6 et de maximum 6.

Article 4 . Permanence

La Permanence de départ se tient le jeudi 14 Septembre 2006 de 16h30 à 18h00 au « Courrier Picard » 29 rue de la République à Amiens.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 17h à 18h15 le 14 Septembre 2006.

La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 18h30 et aura lieu à la salle Jean Catelas du Courrier Picard à Amiens.

Article 5. Radio- Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence **151 6875 MHZ**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'Assistance Sports Médias. Le service est assuré au moyen de 3 voitures de marque SKODA.

Article 6. Incidents de course dans les derniers kilomètres

Selon l'article du règlement UCI 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les 3 derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité (s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne.

Si à la suite d'une chute après le passage dans les 3 derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident.

Article 7. Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des 3 étapes les délais d'arrivée ont été fixés à 12%.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Article 8. Classements

Classement général individuel au temps:

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes en tenant compte des pénalisations éventuelles, article 2.6.011 du règlement UCI.

Le leader du classement général individuel au temps porte un **maillot orange**.

Classement des monts:

Un classement des monts est disputé sur l'ensemble des côtes retenues pour ce classement. Il est attribué les points suivants dans chacune des côtes:

Points 1ère Etape 2ème Etape 3ème Etape

Au 1er	5pts	Km 5.0	Km 26.4	Km 6.1
Au 2e	3pts	Km 43.7	Km 56.6	Km 43
Au 3e	2pts	Km 65.6	Km 86.9	Km 63
Au 4e	1pts	Km 77.0		
		Km 131.3		

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le classement des monts.

Le leader du classement porte un **maillot blanc avec logos bleu et jaune**.

Conformément à l'article 2.6.016 bis du règlement UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel des monts, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

Nombre de premières places dans les côtes2. Classement général individuel au temps

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classements par points:

Un classement par points est établi par addition des points obtenus dans chacune des 3 étapes, ainsi que dans les sprints intermédiaires. Il est attribué les points suivants lors des sprints intermédiaires.

	Points	1ère Etape	2ème Etape	3ème Etape
Au 1er	3pts	Km 100	Km 59.8	Km 49.5
Au 2e	2pts	Km	Km	Km
Au 3e	1pts	Km	Km	Km

A l'arrivée des 3 étapes:

25.22.20.18.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1. aux 20 premiers coureurs classés.

Le leader du classement porte un **maillot de couleur verte**.

Conformément à l'article 2.6.016 bis du règlement UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
3. Classement général individuel au temps

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Classement par équipes:

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par les 3 premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par addition des 3 meilleurs temps temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues.

En cas d'ex æquo au classement général par équipe, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour.
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour etc...

S'il y a toujours égalité les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Classement des jeunes:

Le classement des jeunes est réservé aux coureurs nés depuis le 1er Janvier 1982. Il est établi par le classement individuel au temps.

Le leader du classement porte un **maillot blanc**.

Article 9. Prix aux étapes et classement général en Euros

Classement	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Général
1er	1170	875	875	1880
2e	585	440	440	955
3e	290	220	220	470
4e	145	110	110	235
5e	115	85	85	190
6e	85	65	65	140
7e	85	65	65	140
8e	55	45	45	95
9e	55	45	45	95
10e	30	20	20	45
11e	30	20	20	45
12e	30	20	20	45
13e	30	20	20	45
14e	30	20	20	45
15e	30	20	20	45
16e	30	20	20	45
17e	30	20	20	45
18e	30	20	20	45
19e	30	20	20	45
20e	30	20	20	45
Total	2915	2170	2170	4695

Classement final par points:

1er:152,45 2e: 91,47 3e: 60,98 4e: 30,49

Total des primes: 335,39 €

Classement final des monts:
1er:152,45 2e: 91,47 3e: 60,98 4e: 30,49

Total des primes: 335,39 €

Classement final par équipes:

1er: 228,67 2e: 152,43 3e: 121, 96

Total des primes: 503,08 €

Classement général des jeunes:

1er: 152,45 2e: 76,22

Total des primes: 228,67 €

Montant total des Prix et Primes: 13.352,53 €

Article 10. Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve(en outre la législation antidopage Française s'applique conformément aux dispositions des lois de la France).

Le contrôle antidopage a lieu, pour la 1er étape à la Maison des enfants de Conty, pour la 2e étape à la salle de la mairie de Villers Bretonneux, pour la 3e étape à la salle du gymnase du champ de Mars à Abbeville.

Article 11. Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole:

Le premier de l'étape

Les leaders des classements annexes suivants:

Individuel au temps, meilleur grimpeur, meilleur jeune, par points.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final:

Le vainqueur de l'épreuve

Les vainqueurs des classements annexes suivants:

Meilleur grimpeur, meilleur jeune, par points.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 5 minutes après leur arrivée

Article 12. Pénalités

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable